

**REGLEMENT DU JEU CONCOURS ORGANISE PAR
LA DIRECTION DES AGENCES SOCIETE GENERALE de NICE**

ART 1

La Direction des Agences SOCIETE GENERALE de Nice organise un jeu concours dans le cadre de son action de promotion commerciale dans la caserne des pompiers de Nice Magnan. Ce jeu se déroulera le vendredi 10 juin 2016.

ART 2

Ce jeu est réservé aux majeurs, clients SOCIETE GENERALE et/ou BFM (Banque Française Mutualiste).

ART 3

Le principe du jeu est simple :

Il suffit de compléter le bulletin de jeu et de le déposer dans l'urne disponible dans la caserne des pompiers de Nice Magnan.

ART 4

Liste des agences Société Générale/BFM rentrant dans le périmètre du jeu concours :

Nice Magnan, 28 av de la Californie, 06200 Nice.

ART 5

Le tirage au sort se déroulera à la caserne des pompiers de Nice Magnan le vendredi 10 juin 2016.

ART 6

Le jeu concours est doté des prix suivants :

- 1 Smartbox « 3 jours exquis au château » d'une valeur de 299.90 euros
- 1 Smartbox « Relais des gourmets » d'une valeur de 169.90 euros
- 1 Smartbox «échappée en amoureux châteaux et demeures» d'une valeur de 139.90 euros

ART 7

Les bulletins non conformes, incomplets ou illisibles, ne seront pas admis au tirage au sort.

ART 8

Chaque participant ne peut jouer qu'une seule fois, et ne peut gagner qu'un lot et un seul, au titre de ce jeu.

ART 9

En outre, le nom du gagnant du jeu concours sera disponible, à l'issue du tirage au sort, au service marketing de la Direction d'Exploitation Commerciale de Nice, 8 avenue Jean Médecin, 06000 Nice.

ART 10

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange ni de contre-valeur pécuniaire de quelque sorte que ce soit.

Les gagnants autorisent la SOCIETE GENERALE/BFM à afficher leur nom et prénom dans les locaux de leurs agences du groupe de Nice, ainsi qu'à publier leur nom, prénom, et l'événement dans la presse locale et régionale.

ART 11

Les gagnants pourront retirer leur cadeau à l'agence de Nice Magnan, 28 av de la Californie, 06200 Nice.

ART 12

Le règlement pourra être retiré gratuitement par tout intéressé à la SOCIETE GENERALE, service Marketing, 8 Avenue Jean Médecin à Nice ou chez SCP MATHIEU - RIPOLL - AZEMA, Huissier de Justice à Nice.

ART 13

Les organisateurs du jeu se réservent le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou l'application du règlement. Ils se réservent le droit de prolonger, écarter ou annuler le jeu en cas de force majeure.

ART 14

Le fait de participer au jeu de la SOCIETE GENERALE/BFM implique l'acceptation sans réserve du règlement.

Le règlement de ce JEU-CONCOURS est déposé auprès de la SCP MATHIEU - RIPOLL - AZEMA, 2 Place Masséna à Nice.

Loi informatique et liberté (article 27 et 31) et secret professionnel :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de ce grand jeu concours sont obligatoires pour votre participation au tirage au sort. Elles sont destinées, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, à la SOCIETE GENERALE qui, de convention expresse, est autorisée à les conserver en mémoire informatique, à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer aux mêmes fins aux personnes morales de son groupe, à ses courtiers et assureurs, voire à des tiers ou des sous-traitants pour des besoins de gestion. Les droits d'accès et de rectification peuvent être exercés auprès de l'Agence SOCIETE GENERALE, 8 Avenue Jean Médecin 06 000 NICE.